

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° AC331

présenté par
Mme Colboc

à l'amendement n° AC|262 de Mme Calvez

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il intègre une réflexion sur le développement de la pratique du sport féminin, du handisport et du sport-adapté. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que les plans sportifs locaux intègrent une réflexion sur le développement des pratiques du sport féminin, du handisport et du sport adapté.

Les plans sportifs locaux sont des outils utiles pour développer le sport sur nos territoires. Inclure une réflexion sur le développement des pratiques précitées au sein des plans sportifs locaux permettrait à l'ensemble des acteurs de se coordonner pour un même objectif : l'égal accès au sport pour tous.

L'égal accès au sport pour tous doit être notre boussole, d'autant plus en cette période de crise sanitaire qui fait reculer la pratique sportive dans notre pays. La période que nous vivons n'incite pas les publics les plus éloignés du sport à s'en rapprocher. Une réflexion particulière sur les moyens d'encourager ces publics à faire du sport, portée directement par les communes, permettrait d'envisager une réponse à l'échelle des territoires.